

<p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche <i>Office du Baccalauréat, des Équivalences et des Examens et Concours du Supérieur (OBEECS)</i> <i>Etablissement Public à caractère Administratif</i> Année : 2023</p>	<p>SUJET DE : Histoire-Géographie <i>Epreuve du 1^{er} groupe</i> SERIE/SPECIALITE : A4 Coefficient : 3 Durée : 3h30</p>
---	---

Le candidat traitera un sujet d'Histoire et un sujet de Géographie.

HISTOIRE

Sujet 1 : L'Afrique dans la seconde guerre mondiale : opérations militaires sur le continent, contributions humaines et économiques aux pays en guerre.

Sujet 2 : Commentaire de texte

L'évolution politique de l'Afrique française au lendemain de la seconde guerre mondiale

A la fin de la seconde guerre mondiale, il était apparu aux gouvernants français, lesquels n'avaient eu pour territoire au cours des années d'occupation de la France par les Allemands que leurs possessions africaines, que celles-ci ne pourraient conserver dans le futur leur statut d'antan. Au plan strictement politique, la *Conférence africaine française* qu'ils tinrent à Brazzaville en 1944, afin d'en discuter n'a toutefois rien apporté de nouveau à l'empire colonial français, à l'exception d'une timide ouverture, d'où a découlé la présence d'élus africains à la première constituante française d'après-guerre, en 1945. L'évolution ainsi amorcée s'est développée au cours de la seconde constituante, l'année suivante, qui a offert aux Africains des perspectives intéressantes.

Ainsi, le 11 avril 1945, la loi Houphouët Boigny, du nom du grand dirigeant ivoirien, supprime-t-elle les prestations de travail obligatoires et gratuites, baptisés par les Africains « travail forcé ». Le 7 mai de la même année, la loi Lamine Guèye, présentée par le principal leader sénégalais de l'époque abolira le *code de l'indigénat*. Cette mesure sera confirmée par la constitution de l'Union française adoptée le 27 octobre 1946, et dont l'article 30 accordera à tous les ressortissants des territoires d'Outre-mer « la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ». Certes, citoyens français de seconde zone, puisque le double collège électoral mettra du temps à disparaître, mais citoyens tout de même.

Par ailleurs, le 16 avril 1945, la loi sur la liberté d'expression du 1^{er} juillet 1901 est étendue aux territoires africains : désormais, donc, des formations politiques vont voir le jour et même se multiplier dans cette partie du monde aussi, les hommes politiques et les syndicalistes y uniront souvent, sinon presque toujours, leurs efforts dans la lutte en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations noires.

André Salifou, 2002, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan, pp. 147-148.

André Salifou, historien, écrivain et homme politique nigérien.

Questions

1. Présentez l'auteur de ce texte et le contexte historique auquel il fait allusion
2. Quelle analyse de la situation est-elle faite par l'auteur ?
3. Quels rôles ont joué certains élus africains au moment des faits ?
4. Quel est l'intérêt historique du texte ?

Sujet 3 : La détente et ses limites (1963-1975).

GÉOGRAPHIE

Sujet 1 : Les caractéristiques du commerce extérieur des Etats-Unis

Sujet 2 : Commentaire de document

La CEDEAO

Les organisations régionales n'ont pas toutes connu les mêmes développements. La CEDEAO se distingue probablement de ses consœurs par la stabilité de ses institutions et sa capacité d'action. Sur le terrain complexe de la prévention et gestion des crises, elle est certainement la seule organisation régionale capable d'émettre des résolutions...La CEDEAO est la seule organisation régionale capable de fournir des médiations politiques aux crises et de déployer des troupes en cas de nécessité, à la limite sans soutien politique ou financier du reste du monde. En 1990, elle créa l'ECOMOG, afin de mettre un terme au massacre de civil au Libéria. La présence en son sein d'un poids lourd économique et militaire (le Nigéria) ainsi que l'un des pays aux institutions démocratiques les plus solides du continent a certainement contribué au succès de la CEDEAO. L'expérience acquise par les armées sénégalaise, ghanéenne et nigériane en particulier dans les différentes opérations de maintien de la paix sous le commandement de l'ONU donne à la CEDEAO une crédibilité unique en Afrique lorsqu'elle s'engage dans une opération de prévention de crise. Elle est toutefois traversée, comme toute organisation régionale, par des courants politiques divergents et doit ménager les susceptibilités des chefs d'Etat. La crise ivoirienne a révélé à quel point la présence dans la médiation comptait... Ailleurs en Afrique, aucune autre organisation régionale ne s'est donnée d'instruments centraux approchant de l'efficacité de ceux de la CEDEAO.

Dominique BANGOURA et Emile FIDIECK A. BIBAS (dir.), 2006, *L'Union Africaine et les acteurs sociaux dans la gestion des crises et des conflits armés*, Paris, L'Harmattan, p. 45.

Questions

1. Rappelez la naissance, les objectifs et les organes de la CEDEAO
2. Dites selon le texte les raisons de la réussite de la CEDEAO
3. De quelle crise ivoirienne fait allusion le texte ?
4. En vous appuyant sur vos connaissances, expliquez, outre les courants politiques divergents, les faiblesses de l'organisation régionale ouest-africaine

Sujet 3 : La population du Niger : évolution, structure et répartition spatiale.